

**Réponse du Conseil administratif du 8 février 2023 à la pétition du 3 décembre 2019: «Soutien au Club de tennis de table UGS-Chênois».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-411 au Conseil administratif le 3 juin 2020.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Ville de Genève – soit pour elle le département de la culture et du sport (DCS), qui comprenait à l'époque le Service des sports (SPO) – avait mis à la disposition de l'association Club de tennis de table UGS-Chênois (CTT UGS-Chênois) l'intégralité des locaux situés au deuxième étage de la Caserne 3, sis route de Frontenex 68, d'entente avec le Service d'incendie et de secours (SIS).

En 2021, le SIS est sorti du giron de la Ville de Genève et a été transféré vers un groupement intercommunal (Groupement SIS). D'entente avec la Ville de Genève, le Groupement SIS – actuel locataire de la Caserne 3 dont la Ville de Genève est propriétaire – et l'association CTT UGS-Chênois se sont mis d'accord pour prolonger la mise à disposition des locaux du deuxième étage en faveur de cette dernière. Grâce à cette prolongation, l'association pourra maintenir son activité tout en cherchant d'autres locaux pouvant l'accueillir dans le secteur.

Le Groupement SIS et l'association CTT UGS-Chênois ont retranscrit les termes de leur accord dans un contrat de sous-location conclu le 23 décembre 2022, pour une durée initiale de cinq ans, reconductible d'année en année.

En parallèle, une fiche de projet pour un crédit d'étude portant sur le secteur Richemont/Frontenex a notamment été inscrite dans le plan financier d'investissement de la Ville de Genève et permettra d'étudier les possibilités de construction ou d'aménagement d'un lieu pouvant accueillir l'association CTT UGS-Chênois.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La maire:  
*Marie Barbey-Chappuis*